



Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE
Présidente de la Commission du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire
Députée de la 2ème circonscription d'Ille-et-Vilaine

<u>Communiqué de Presse – 29 juin 2021</u>

La mission d'information sur les expériences européennes en matière de Zones à faibles émissions rend ses conclusions devant la Commission du développement durable

Le déploiement des Zones à faibles émissions (ZFE) dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici fin 2024 constitue l'une des mesures phares du projet de loi « climat et résilience » pour renforcer la lutte contre la pollution de l'air.

Cette mission d'information, créée par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, a pour objectif de s'inspirer des expériences européennes en matiere de ZFE pour anticiper et accompagner leur déploiement, faciliter leur acceptation par nos concitoyens et renforcer leur efficacité.

Principales recommandations de la mission d'information pour accompagner le déploiement des ZFE

- Informer, concerter et communiquer pour favoriser l'acceptabilité sociale des ZFE : organisation d'une grande campagne nationale de communication sur le déploiement des ZFE,
- Mettre en place des mesures lisibles et cohérentes: prévoir un calendrier prévisionnel des mesures de restriction de la circulation, rendre plus compréhensible le dispositif de la vignette « Crit'air », inciter les collectivités et territoires à harmoniser les horaires de livraison pour éviter la congestion urbaine,
- Encourager le changement de véhicule et le recours aux modes de mobilité alternatifs: prêt à taux zéro plafonné et garanti par l'Etat pour les ménages les plus modestes, doublement du montant du bonus écologique pour les bénéficiaires les plus modestes, plan ambitieux de déploiement de bornes électriques, prime de 500 euros en cas de radiation de la plaque d'immatriculation (doublé pour les ménages les plus modestes),
- Favoriser le recours à des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture : rendre le forfait mobilités durables obligatoire et cumulable, développer des pôles multimodaux et les parkings relais en périphérie des agglomérations pour favoriser le report modal,
- Assurer un contrôle efficace du respect des règles dans les ZFE: contrôle automatisé par lecture de plaque, dérogations transitoires pour les véhicules utilisés dans le cadre du covoiturage ou de l'autopartage, dérogations pour les véhicules roulant aux biocarburants, phase transitoire d'un an avec des contrôles « pédagogiques ».

Laurence Maillart-Méhaignerie considère que « Le recul de 5 ans de l'extension des ZFE souhaité par les sénateurs dans le cadre de l'examen du projet de loi « climat et résilience » voté aujourd'hui au Sénat, serait un grave recul auquel les députés ne peuvent se résoudre. Pour rappel, la pollution de l'air dans les grandes agglomérations serait responsable de 48 000 décès prématurés par an en France ».

<u>Contact presse</u>: Anne-Audrey YVON - 06.82.45.44.45- <u>anne-audrey.yvon.lmm@clb-an.fr</u>